

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

**Herausgeber:** Comité central de la Croix-Rouge

**Band:** 25 (1917)

**Heft:** 4

**Rubrik:** Croix-Rouge suisse : séance de la Direction

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Croix-Rouge suisse

Séance de la Direction, à Berne, le 8 mars 1917

D'après les statuts de la Société suisse de la Croix-Rouge, le médecin en chef de la Croix-Rouge est seul maître des destinées et de l'activité des sections en temps de mobilisation. Avec un doigté et une amabilité qu'on ne saurait trop souligner, le colonel Bohny remplit depuis le mois d'août 1914 ces absorbantes fonctions. Absorbantes, disons-nous, car nous savons que le travail du médecin en chef de la Croix-Rouge suisse est grand, et que multiples sont les questions qui doivent — jour après jour — retenir son attention; délicates aussi, car le colonel Bohny ne trouve pas partout l'appui qui lui est indispensable. Quelques frottements se sont produits, et il a fallu toute l'urbanité du chef pour aplanir les difficultés et se mettre au-dessus de ces mesquineries que les sociétés de secours volontaires rencontrent dans tous les pays.

Le médecin en chef de la Croix-Rouge a tenu de réunir les membres de la Direction, afin de les saisir de certaines questions, et de reprendre contact avec ceux qui n'avaient plus eu à s'occuper de la société depuis près de 18 mois. Les points suivants ont spécialement été abordés dans la séance de mars:

La **fourniture de sous-vêtements** aux troupes mobilisées a presque entièrement épuisé les fonds collectés au début de la guerre. Jusqu'ici (mars 1917) la Croix-Rouge suisse a distribué: 121,757 chemises, 118,901 paires de chaussettes, 86,990 caleçons, 32,746 bandes ventrières, 44,480 mitons, 49,689 mouchoirs et 28,065 linges de toilette. Le coût de ces objets a dépassé *810,000 francs*.

Il est regrettable que plusieurs sections de la Croix-Rouge ont envoyé directement

un très grand nombre d'objets à des unités de troupes de leur région. De cette façon tel régiment ou telle batterie ont souvent été favorisés au détriment de quelque autre unité. Les sections savent cependant (art. 6, litt. e, des statuts de 1911) qu'elles « s'engagent, en cas de mobilisation de l'armée, à mettre à la disposition de la société leur fortune et tout le matériel disponible, en tant que cela est nécessaire à la Croix-Rouge pour accomplir sa tâche ». Or, une des tâches principales, donnée à notre association, est précisément de remettre des sous-vêtements à nos soldats. Il est certain qu'une répartition uniforme et équitable ne peut provenir que d'un office central, et c'est ce que la Croix-Rouge voudrait faire.

Si compréhensible soit-il que certaines sections désirent favoriser tels bataillons qu'elles connaissent mieux, telle compagnie qui s'est adressée à elles, il ne faut pas se dissimuler que les uns se trouvent alors favorisés, et d'autres — moins habiles, moins entreprenants — laissés de côté. On comprendrait mieux si telle section avisait le bureau du médecin de la Croix-Rouge qu'elle a reçu une demande spéciale, qu'elle y répond de telle façon, et que la Croix-Rouge suisse n'a donc pas besoin d'intervenir.

La collecte nationale avait produit 1,377,000 fr. De cet argent 1,172,000 fr. ont été judicieusement dépensés; il ne reste donc guère plus de 200,000 fr., ce qui est insuffisant dans la situation actuelle de notre pays. Aussi le médecin en chef de la Croix-Rouge a-t-il décidé d'organiser une **nouvelle collecte**. Elle sera confiée aux sections, et celles-ci ont la liberté de l'organiser comme elles l'entendent dans

leur rayon d'activité. Nous aimons à croire que cette nouvelle collecte donnera des résultats aussi favorables que celle organisée en 1914, et que les sections feront de leur mieux pour procurer des ressources à la Croix-Rouge suisse.

Si la plus grande partie des *dépenses* est allée aux sous-vêtements, il ne faut pas oublier cependant que tant de dizaine de milliers de francs ont été employés pour les uniformes des 14 colonnes de la Croix-Rouge, pour du matériel de pansement et d'hôpital, pour les trains de rapatriés qui ont fait la navette entre Constance et Lyon, entre Feldkirch et Monza, et qui continuent à rendre service à des milliers de malheureux.

On a dit que l'argent est le nerf de la guerre, nous voyons en Suisse qu'il est aussi et surtout celui de la bienfaisance. Aussi recommandons-nous vivement la collecte qui va commencer.

Au bureau du médecin en chef de la Croix-Rouge, l'affluence du travail a nécessité une augmentation du personnel subalterne; il y a actuellement 3 dactylographes et des emballeurs. Le D<sup>r</sup> Ischer a remplacé provisoirement le secrétaire général décédé.

Dès le 1<sup>er</sup> mai 1917, le secrétariat sera transféré — pour cause de vente de l'immeuble dont il occupe le 1<sup>er</sup> étage à la Laupenstrasse — au n<sup>o</sup> 9 de la Rue des Cygnes à Berne.

La mobilisation a du reste démontré certaines lacunes dans les statuts de notre société, et le moment viendra — après la guerre — où bien des questions doivent être mises au point, et quelques articles statutaires modifiés.

Une autre modification actuellement à l'étude, est celle des *détachements d'infirmières* et des *colonnes auxiliaires*: nous y reviendrons sans doute dans un prochain article. Qu'il suffise à nos lecteurs de

savoir que les établissements sanitaires de l'armée prévoient la collaboration de 1200 infirmières et de 1200 samaritaines comme aides, et que les colonnes de transports, au nombre d'une trentaine, ne devront avoir que 20 hommes.

Nous avons pu constater au cours de la réunion de la direction, que la Croix-Rouge suisse a pu rendre de très grands services à notre armée et au pays depuis le début de la guerre. Nous en sommes heureux et reconnaissants et nous comptons sur la collecte du printemps pour permettre à notre société de secours — sous l'habile direction de son chef — de faire toujours plus et toujours mieux. D<sup>r</sup> M<sup>r</sup>.

### Comptes de la collecte de la Croix-Rouge (1914—1916).

#### RECETTES

	Fr.	Ct.
Dons reçus du pays et de l'étranger . . . . .	1,181,391.	06
Divers et intérêts . . . . .	196,332.	87
	<u>1,377,723.</u>	<u>93</u>

#### DÉPENSES

Dons en argent . . . . .	3,600.	—
Pour chemises, par les sections 46,621 fr. 80, par les fabriques 61,639 fr. .	110,260.	80
Pour caleçons, par les sections 17,159 fr., par les fabriques 182,732 fr. 20 .	199,891.	20
Pour chaussettes, par les sections 16,854 fr. 40, par les fabriques 50,851 fr. 95 .	67,706.	35
Pour sous-vêtements . . . . .	20,405.	45
Pour mouchoirs, serviettes .	19,269.	70
Pour pantoufles et chaussures .	3,353.	40
Pour la confection, laine 120,718 fr. 65, étoffes 180,962 fr. 30, travail de maison, main d'œuvre 89,105 fr. 44 . . . . .	390,786.	39
A reporter	815,273.	29

	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.
Report	815,273.	29	Report	974,160.	19
Pour les colonnes de la Croix-Rouge, équipements personnels 44,012 fr. 85, matériel de transport 71,893 fr. 25 . . . .	115,906.	10	Frais d'impressions . . . .	3,153.	40
Dépenses pour personnel infirmier . . . . .	4,246.	90	Matériel de bureau et d'expédition . . . . .	4,699.	08
Matériel d'hôpital, matelas	21,696.	80	Ports divers . . . . .	4,308.	22
Solde, honoraires . . . .	17,037.	10	Location des dépôts, etc. .	2,057.	70
A reporter	974,160.	19	Rapatriement des invalides de guerre et divers . .	173,872.	82
			<b>Solde en caisse le 2 mars 1917 . . . . .</b>	<b>205,589.</b>	<b>66</b>
				<u>1,377,723.</u>	<u>93</u>



## L'École professionnelle de blessés et les œuvres de l'Hôtel-de-Ville de Lyon

Conférence donnée le 18 février 1917 à la Croix-Rouge vaudoise  
par M. le D<sup>r</sup> GUIBAN, de Lausanne

*Messieurs,*

Au retour de la mission dont mon camarade le capitaine Doret et moi avons été chargés en octobre-novembre dernier dans les camps de prisonniers du midi de la France et de la Corse, j'ai eu l'occasion de voir d'assez près, à Lyon, deux œuvres d'un intérêt puissant, nées de la guerre: l'*école professionnelle de blessés*, plus connu sous le nom d'*école Joffre*, et les *œuvres de l'Hôtel-de-Ville*. C'est de l'une et de l'autre que je me propose de vous parler.

\* \* \*

*L'école professionnelle de blessés.*

Conscient de la nécessité pour l'ensemble des citoyens de venir en aide à ceux que leurs blessures mettaient désormais dans l'impossibilité de reprendre leur gagne-pain et non par un sentiment de sympathie, M. Herriot proposa le 30 novembre 1914 au Conseil municipal de créer une école de rééducation profession-

nelle ouverte aux mutilés. La proposition du maire de Lyon fut appuyée et trouva sa réalisation immédiate.

Il existait dans le quartier populaire de la Guillotière, rue Rachais, entouré d'un poétique jardin, un ancien petit hôtel aristocratique du XVII<sup>e</sup> siècle, le *château de la Buire*, que la ville avait acquis jadis dans l'intention hélas de le livrer un jour à la pioche des démolisseurs. C'est là qu'après quelques travaux d'aménagement furent logés les premiers mutilés de la guerre, une centaine pour commencer.

Moins d'un an après, alors que l'école professionnelle avait fait ses preuves et marchait à souhait, le Conseil municipal de Lyon demandait en septembre 1915 au général Joffre d'accepter le parrainage de l'institution. Cette démarche le toucha infiniment et en donnant son acquiescement, le vainqueur de la Marne écrivait au maire de Lyon que tout l'intérêt qu'il portait à une œuvre aussi féconde était